

Dans chaque département, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage détermine le nombre de places en aires d'accueil nécessaires ainsi que les mesures à prendre pour répondre aux besoins des gens du voyage et à leur insertion dans les territoires concernés.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération assure la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage.

L'agglomération compte 3 aires d'accueil situées à :

- Melun (capacité de 46 places);
- Vaux-le-Pénil (capacité de 12 places);
- Saint-Fargeau-Ponthierry (capacité de 40 places).

Il y a également un terrain familial de 14 places à Melun ainsi qu'une aire de Grands Passages en cours de construction à Villiers-en-Bière, qui pourra accueillir jusqu'à 200 places dès le printemps 2026.

L'agglomération a décidé de confier la gestion de ses aires d'accueil au Syndicat Mixte pour la gestion de l'habitat voyageur (SYMGHAV).

## CONTACT



## ALLER PLUS LOIN SUR INTERNET



